

REGLEMENT DU JEU " GAMERS GAGNANTS "

Article I : Organisation

La société FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES, au capital de 324 952 656 euros, immatriculée au R.C.S. Créteil sous le numéro 775 661 390, ayant son siège social sis 9 rue des Bateaux-Lavois – ZAC Port d'Ivry à 94200 Ivry-sur-Seine (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise un jeu intitulé « **GAMERS GAGNANTS** », avec obligation d'achat prenant la forme d'une loterie, du vendredi 13 Octobre 2017 à 10 heures (GMT +1) au dimanche 19 Novembre 2017 à 23h59 heures (GMT+1) (ci-après le « Jeu »).

Article II : Accès et durée

La participation à ce Jeu, soumise à condition d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure (à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs) ayant sa résidence habituelle et sa domiciliation bancaire en France métropolitaine.

La participation au Jeu est strictement personnelle, et un Participant ne peut, en aucun cas, jouer pour le compte d'autrui.

Article III : Modalités de participation au jeu

Pour jouer au Jeu, tout participant (ci-après désigné le « Participant ») devra :

- avoir procédé à un achat ferme et définitif auprès de FNAC sur le Site fnac.com (hors application mobile [fnac](http://fnac.com), et hors Marketplace) ou en Magasins FNAC (hors corners FNAC dans les magasins DARTY) des produits Microsoft disponibles en magasins et sur Fnac.com.
- le Participant recevra, un code offert par tranche de 50 euros d'achats TTC, par le vendeur dans le cadre d'un achat en magasin [Fnac](http://Fnac.com) ou bien par l'envoi d'un mail, dans le cadre d'un achat sur le site fnac.com
- avoir enclenché sa participation au Jeu, au plus tard le 17/12/2017 en activant le code imprimé sur les brochures sur www.fnac.com/jeu-concours-fnac .

Le Participant confirmera sa participation au Jeu et son acceptation corrélative du présent règlement de jeu, en cliquant sur le bouton « je joue » situé sur www.fnac.com/jeu-concours-fnac et déclenchera un tirage au sort instantané effectué par un algorithme de désignation aléatoire.

La participation au jeu se fait exclusivement par internet sur le site www.fnac.com/jeu-concours-fnac. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être pris en compte.

Les participations comportant des données erronées, fausses, incomplètes, ou illisibles seront invalidées. La fraude avérée ou la tentative de fraude d'un participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu.

Toute participation envoyée après la date de la fin de jeu sera considérée comme nulle.

60000 codes de participation au Jeu seront diffusés pendant toute la durée du Jeu

Article IV : Dotation

10 000 lots + 1 Mustang '66' sont à gagner par tirage au sort. *Voir la liste exhaustive des lots en annexes.*

Le jeu fonctionne sur le principe des « instants gagnants » ouverts. Les « instants gagnants » sont des périodes de temps variables réparties de manière prédéfinie tout au long de la durée du jeu. Le premier participant se connecte au jeu et qui renseigne son code unique lors d'un « instant gagnant » gagne la dotation affectée à cet « instant gagnant ». Tant que la dotation n'est pas gagnée, elle reste en jeu jusqu'à ce qu'un participant la remporte.

Les gagnants sont parfaitement informés qu'ils sont seuls responsables de l'utilisation de leur dotation. Une seule dotation sera attribuée par foyer (même nom, même adresse).

Les lots, dont la description figure en annexe, seront attribués tels quels aux gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Ils ne pourront en aucun cas être échangés contre toute autre dotation. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des lots gagnés.

Les gagnants sont parfaitement informés qu'ils sont seuls responsables de l'utilisation de leur dotation. Le gagnant de la Ford Mustang 66 déclarera expressément être titulaire d'un permis de conduire valide et être habilité à conduire en France métropolitaine. La Société Organisatrice ne saurait être reconnue responsable de toutes conséquences liées à la non habilitation du Gagnant à conduire.

La société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations.

Article V : Désignation des Gagnants et remise des dotations

A l'issue de sa participation au Jeu, le Participant sera immédiatement informé sur le site www.fnac.com/jeu-concours-fnac ainsi que par email s'il a été tiré au sort comme gagnant ou non.

Le Gagnant sera immédiatement informé de son gain directement sur www.fnac.com/jeu-concours-fnac ainsi que par email.

Le Gagnant s'engage alors à fournir à la Société Organisatrice l'ensemble des informations nécessaires aux fins de procéder à la remise du gain telles que précisées via l'email de confirmation du gain adressé au Gagnant, et notamment le nom, prénom, mail et adresse postale du Gagnant.

Les informations ainsi sollicitées devront être adressées par email à la Société Organisatrice dans un délai de 7 (sept) jours calendaires à compter de l'email l'informant de son gain. A défaut de transmettre ces informations dans le délai susvisé, le Participant sera réputé avoir renoncé irrévocablement et définitivement à son gain.

La remise des lots aux Participants Gagnants interviendra ensuite dans un délai de trois semaines après la fin du Jeu.

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire et promotionnel sur le site fnac.com ou tout autre support - notamment dans le cadre de la diffusion du nom du gagnant - nom, prénom, adresse, photographie et gains, dans le cadre de la communication faite autour du jeu, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Article VI : Consultation du règlement

Le règlement est mis à la disposition de toute personne, et notamment de tout Participant, via le Site fnac.com.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.

Article VII : Litiges et responsabilités

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès au Site fnac.com, et du mode de tirage au sort par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu. Dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse suivante :

FNAC

Jeu-concours « Gamers Gagnants »
9 rue des Bateaux-Lavois – ZAC Port d'Ivry
94200 Ivry-sur-Seine

La Société Organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de l'impossibilité de contacter le gagnant. La Société Organisatrice décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des dotations à la livraison.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, ou encore de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une dotation, ou du fait de l'utilisation d'une dotation par un gagnant. Dans le cas où le participant serait mineur, il est précisé que le mineur reste sous l'entière responsabilité de son/ses représentants légaux qui déchargent la Société Organisatrice de toute responsabilité concernant le mineur lors du jeu.

Article VIII : Données personnelles - Informatique et Libertés –

Le traitement automatisé des données personnelles recueillies par la Société Organisatrice sera mis en œuvre pour la bonne gestion du jeu. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, tout participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en écrivant par courrier à FNAC, service marketing, 9, rue des Bateaux-Lavoisirs 94200 Ivry-sur-Seine, ou par email à contact@fnac.com.

Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexacts entraîne l'élimination du participant.

Article IX: Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et/ou le Site et/ou les lots sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif. Toute exploitation est soumise à autorisation préalable et écrite.

Article X: Droit applicable et Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés.

Fait à Ivry, le 26 Septembre 2017

Liste des références concernées :

Type de lots	Quantité	Type de dotation	PRIX PUBLIC TTC
--------------	----------	------------------	-----------------

Lots Fnac	5 cartes cadeaux Fnac 100€,	5	VIRTUELLE	100,00 €
	10 cartes cadeaux Fnac de 50€ et	10	VIRTUELLE	50,00 €
	10 cartes cadeaux Fnac de 20€	10	VIRTUELLE	20,00 €
	Abos Deezer 1 an	10	VIRTUELLE	120,00 €
	Abonnement cartes Fnac+ 1 an	20	VIRTUELLE	49,00 €
Consoles	Xbbox ONE X Standard	10	PHYSIQUE	499,99 €
	. XBOX ONE S -FORZA 3- 1To	5	PHYSIQUE	349,99 €
	. XBOX ONE S - Gears of War 4 2To	2	PHYSIQUE	449,99 €
	. XBOX ONE S 2TB EN/NL/FR/DE	1	PHYSIQUE	379,99 €
	. XBOX ONE S - 500Go	3	PHYSIQUE	279,99 €
Jeux	. Minecraft Xbox One Edition	50	PHYSIQUE	29,99 €
	. Killer Instinct Dfinitve Ed Xbox One French	80	PHYSIQUE	24,99 €
	. Dead Rising4 MSX Xbox One French EMEA PA	80	PHYSIQUE	69,99 €
	. Halo Wars 2 Limited Edition	80	PHYSIQUE	89,99 €
	. Recore-X1 Xbox One French EMEA PAL Blu-r	100	PHYSIQUE	29,99 €
	. Halo Wars 2 Standard Edition	120	PHYSIQUE	69,99 €
	. Rise of the TOMB RAIDER X1-MSX Xbox One	25	PHYSIQUE	34,99 €
	. Halo 5 Guardians	100	PHYSIQUE	52,99 €
	FORZA MOTORSPORT 7 XBOX ONE	5	PHYSIQUE	69,99 €
	SUPER LUCKY'S TALE XBOX ONE	5	PHYSIQUE	29,99 €
	MINECRAFT SUPER PLUS PACK 4K XBOX ONE	5	PHYSIQUE	39,99 €
Access	MICROSOFT Manette Sans Fil Xbox One Elite	10	PHYSIQUE	149,99 €

	MICROSOFT Manette XBOX ONE S GREY Gears of War 4 - JD Fenix	200	PHYSIQUE	69,99 €
	Casque Chat Xbox One	20	PHYSIQUE	19,99 €
	Xbox One Quartz Xbox	20	PHYSIQUE	22,99 €
Live	Abo 3 mois Gold French	500	VIRTUELLE	19,99 €
Goodies	Tshirt XBOX	1524	PHYSIQUE	1,93 €
	Tour de cou XBOX	7000	PHYSIQUE	0,61 €
Voiture	Ford Mustang '66	1	PHYSIQUE	70 000,00 €